

MUTATIONS 2022 – RÉGLEMENTATION

- La date de mutation est libre mais un (ou une) licencié(e) ne peut avoir qu'un seul club au cours de la saison sportive.
- Il (ou elle) n'est autorisé(e) à muter au cours de la saison que, si et seulement si, il (ou elle) n'a pas renouvelé sa licence.
- Les licenciés souhaitant changer d'association à l'intérieur du département devront s'adresser au président de leur club qui leur fera la mutation directement en utilisant le carnet de mutation fourni par le CD pour la somme de 10€. Le club déposera les feuilles blanches et les licences au secrétariat, donnera la feuille rose au licencié muté et conservera la jaune en archives.
Le prix de la mutation est de 30€.
- **Le paiement de l'ensemble des mutations d'un club doit se faire par chèque club à l'ordre du « CD67 FFPJP » ou par virement après dépôt des mutations.**
- Les licenciés souhaitant changer d'association hors département ou pays, doivent adresser une lettre de démission au Président de leur association, qui la leur rendra munie de son avis.
Avec cette lettre et sa licence (qui sera gardée par le CD), le joueur se rendra aux permanences de mutations fixées par le Comité Départemental, où il lui sera remis le feuillet rose de mutation moyennant le paiement de **50€ (mutation inter-Comités)**. Le joueur remettra cet imprimé (rose) à sa nouvelle association pour permettre l'établissement de sa nouvelle licence.
- **Toutes les mutations externes sont payantes, quel que soit le motif par chèque personnel de la personne mutée à l'ordre du « CD67 FFPJP ».**
- **Aucune mutation ne sera établie sans présentation de la licence.**

ATTENTION :

- **A compter de la saison 2022, les mutations internes après une année sans licence ou plus, seront payantes (cf. Compte-rendu du Comité Directeur FFPJP d'avril 2021).**
- Pour un licencié d'une société corporative souhaitant faire une licence dans un club civil la mutation est obligatoire et payante (mutation considérée comme externe et faite par le secrétariat au prix de 30€). Pour un licencié d'un club civil souhaitant faire une licence dans un club corporatif la mutation est obligatoire et payante.
- Les mutations pour les jeunes (catégories benjamins, minimes, cadets) sont gratuites, sauf pour les cadets passant en catégorie junior en 2021. Depuis 2015, les mutations des catégories Juniors sont payantes.

Nous vous recommandons d'informer vos joueurs et licenciés par voie d'affichage de cette réglementation.

CATÉGORIES DES LICENCIÉS EN 2021 :

BENJAMINS	nés en 2014 et après
MINIMES	nés en 2011 - 2012 et 2013
CADETS	nés en 2010 - 2009 et 2009
JUNIORS	nés en 2007 - 2006 et 2005
SENIORS	nés en 2004 et avant
VÉTÉRANS	nés en 1962